

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°50/2021

L'an **deux mil vingt et un**, le 30 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, MM. Florian **D'ANGELO**, Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**.

Procurations : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Florian **D'ANGELO**).

Absente : Mme Farah **GUILLAUMONT**.

M. Florian **D'ANGELO** a été élu Secrétaire de séance.

**Objet : ZAC CENTRE VILLE – MAITRISE D'ŒUVRE POUR SUIVI CHANTIER
DEPOLLUTION ILOTS A-B ET E – AVENANT N° 1**

Exposé du Maire

Par délibération du 3 décembre 2020, le Conseil avait attribué au bureau d'études GONE Environnement une mission de maîtrise d'œuvre pour la préparation de la procédure d'appel d'offres, en vue des travaux de dépollution des îlots A-B et E de la ZAC Centre-Ville.

Le coût de cette mission est de 40.000 € hors taxes, comprenant l'obtention des attestations de compatibilité des sols des trois îlots avec leur destination future, à savoir la réalisation d'une opération immobilière de créations de logements.

Initialement estimée à 5.405 € hors taxes, cette obtention est revue à la hausse du fait de l'augmentation des volumes de terres à dépolluer sur les trois îlots concernés.

Le coût est désormais de 10.810 € hors taxes et un avenant n° 1 à la mission initiale de GONE Environnement doit être établi, ce qui portera à 45.405 € hors taxes le montant total de la mission précitée.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Donne un avis favorable à la passation d'un avenant n° 1 à la mission de maîtrise d'œuvre confiée par délibération du 3 décembre 2020 au bureau d'études GONE Environnement.

☞ Accepte le montant de cet avenant, à savoir 5.405 € hors taxes, correspondant à l'obtention des attestations ATTES garantissant la compatibilité de l'état des sols avec l'usage futur des ilots A-B et E de la ZAC Centre-Ville.

☞ Autorise le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer l'avenant n° 1 précité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 04 octobre 2021
Le Maire,

